



DU 23 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2012

SES PETITES PHRASES

Votre drogue favorite?

Un bon espresso

Votre mot préféré?

La pérennité (s'inscrire dans la durée, à tous les niveaux)

Quel métier vous n'auriez pas fait?

Un métier manuel, j'ai deux mains gauches

Y a-t-il une vie après la vie?

Oui, dans la mémoire et le coeur de ceux qui vous ont aimé

Comment l'imaginer-vous?

«Tu es poussière et tu retourneras à la poussière»

Qu'aimeriez-vous que Dieu vous dise?

Qu'il n'a pas fait l'homme à son image

Le désir que vous aimeriez réaliser?

Monter sur scène devant des dizaines de milliers de personnes et balancer quelques bons riffs de guitare électrique

A quelle heure vous levez-vous?

En général à 7h en semaine, et à 8h30 le week-end

Une belle femme?

Celle qui partage ma vie depuis bientôt 20 ans et qui me fait toujours autant chavirer

Quel est votre salaire?

La rémunération du stress et de la pression que je rencontre dans mon métier

Que faites-vous de votre argent?

Je le fais circuler, car c'est à cela qu'il sert

Une belle œuvre?

The museum Guggenheim à New York

La dernière chose que vous faites avant de vous coucher?

Je consulte la clôture de la bourse américaine et mon agenda du lendemain

Votre bruit préféré?

Celui du 6 cylindres à plat de ma marque automobile favorite (Porsche)

Votre plat préféré?

J'ai un petit faible pour les mets aux truffes

Votre matériau préféré?

Le bois, pour la chaleur qu'il dégage

Le dernier livre que vous avez lu?

J.K Rowling «Une place à prendre»

Que feriez-vous si vous gagniez 6 millions à la loterie?

Je mettrais ma famille à l'abri et en ferais profiter mes proches

Un beau souvenir?

Il y en a beaucoup, j'ai plutôt l'impression d'avoir été gâté par la vie

Une qualité que les autres ont remarquée chez vous?

Je suis quelqu'un de positif, à chaque problème une solution

Quel est votre plus vilain défaut?

Je suis un papa souvent impatient avec ses enfants

Comment aimeriez-vous mourir?

Dans les bras de celle que j'aime, paisiblement

Que feriez-vous s'il ne vous restait plus que six mois à vivre?

Je continuerais à croquer dans la vie à pleins dents et consacrerais mon temps à ceux qui comptent

Si vous étiez un animal?

Je serais un oiseau, pour prendre de la hauteur

La chose qui vous irrite le plus?

La violence gratuite

Une personnalité que vous auriez aimé être?

Steve Jobs, pour son génie et son esprit d'entrepreneur

Votre remède quand ça va mal?

Je m'isole dans mon bureau à la maison et j'empoigne ma guitare.

«On abuse de la loi sur le blanchiment d'argent»

«La lutte contre le blanchiment d'argent ne doit pas devenir un prétexte pour transformer les intermédiaires financiers en agent du fisc, suisse ou étranger» Le Fribourgeois Christian Balmat, gérant de fortune et vice-président du Comité d'un organisme d'autorégulation reconnu par la Finma, s'inquiète des pressions exercées sur la place financière suisse, que ce soit dans le cadre légitime de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou de la fiscalité des avoirs déposés.

Propos recueillis par Jean-Marc Angéloz

La place financière suisse comprend deux grandes catégories d'intervenants: celle des banques et des assurances et celle des intermédiaires financiers non bancaires, tels que gérants de fortune indépendants, fiduciaires, avocats/notaires, courtiers en assurances, casinos et maisons de jeux. Toutes les banques et assurances relèvent directement de la Finma. (Autorité de surveillance des marchés financiers), tandis que les milieux non bancaires relèvent soit de la Finma, soit des organismes d'autorégulation (OAR) prévus dès 1997 par la loi sur le blanchiment d'argent.

AVEC LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

Christian Balmat est vice-président de l'OAR-G à Genève, qui supervise près de 500 sociétés de gestion de fortune. Il est aussi l'un des sept membres du comité du Forum suisse des OAR, la fédération qui chapeaute quelque 6000 à 6500 intermédiaires financiers répartis dans une douzaine d'OAR. A ce titre, il a des entretiens avec la Finma et avec le département fédéral des finances, y compris avec la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf ainsi qu'avec les milieux politiques à Berne.

Comment les OAR contrôlent-ils les sociétés de gestion de fortune et autres organismes financiers non bancaires? «Tout commence par la

demande d'affiliation à l'OAR, qui comprend entre autres un curriculum vitae, un extrait du RC, un extrait du casier judiciaire avec une déclaration d'intégralité, pour vérifier d'éventuelles poursuites pénales ou civiles ou encore un organigramme. Nous devons vérifier que tout ce qui est demandé dans la législation soit bien appliqué par nos membres, qu'ils ont mis en place des structures qui permettent de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Tout gérant de fortune doit notamment clarifier la provenance des fonds, l'arrière-plan économique de ses clients et les flux de fonds sur les comptes de ces derniers. En cas de doute, il est tenu de les dénoncer. A notre tour, nous sommes tenus de dénoncer à la Finma le gérant qui n'applique pas la réglementation. En cas de manquement grave, nous procédons à son exclusion, ce qui nous est arrivé à plusieurs reprises» dit Christian Balmat. Les contrôles organisés par les OAR sont rigoureux: «Chaque année, chaque affilié est contrôlé par un réviseur spécialisé qui nous rend un rapport sur la base d'un canevas que nous préparons.»

Comment un gérant de fortune clarifie-t-il la provenance des fonds? «Nous devons nous assurer par tous les moyens de leur origine licite. S'il s'agit de la vente d'un objet immobilier, nous demandons un contrat de vente. Et si un employé de commerce qui gagne 6000 francs par mois veut placer un million, nous demandons comment s'est constituée la fortune et quels sont les documents qui la légitiment.»

A noter que si le gérant refuse d'entrer en matière, il ne dénonce pas le cas. En revanche, si un client annonce l'arrivée d'un montant important, le gérant, s'il ne parvient pas à en clarifier et plausibiliser l'origine, sera obligé de faire une annonce au MROS, le bureau spécialisé de l'Office fédéral de la police (fedpol). Les fonds seront alors bloqués durant cinq jours, le temps que le MROS établisse si les soupçons sont fondés.

Comment fonctionne de nos jours le mécanisme de blanchiment d'argent, qui consiste à faire entrer dans l'économie «propre» des bénéfices acquis illégalement par des trafics de drogue, d'armes ou d'êtres humains, y compris la prostitution? Aujourd'hui, il est beaucoup plus difficile de blanchir de l'argent, on a terriblement resserré le filet. Le vieux cliché du personnage louche qui se présente au guichet d'une banque ou d'un gérant de fortune avec une valise remplie de billets n'existe plus, souligne M. Balmat. Le blan-



Nicolas Rodière

chiment peut se faire par des sociétés écran, ou par des commerces – par exemple des restaurants – qui déclarent un chiffre d'affaires supérieur à la réalité. «Je pense que la Suisse s'est dotée d'une législation des plus contraignantes et des plus pointues du monde.» Mais il y a encore des failles: «Le monde de l'immobilier n'est pas soumis aux mêmes exigences. Vous pouvez acheter un immeuble et le payer cash, sans contrôle de la provenance des fonds. C'est récemment arrivé à Genève, dans un cas qui a défrayé la chronique. Pour empêcher cela, il suffirait de décréter une chose très simple, à savoir qu'il y ait obligatoirement l'implication d'un intermédiaire bancaire suisse dans la transaction. La banque étant soumise à la loi sur le blanchiment, elle aurait l'obligation de contrôler l'origine des fonds.»

Y a-t-il du blanchiment dans le canton de Fribourg? «C'est une bonne question. Je pense que

les intermédiaires financiers locaux font bien leur travail, mais personne n'est à l'abri d'une découverte désagréable au sein même de sa clientèle», pense M. Balmat.

LA SUISSE CÈDE AUX PRESSIONS

La classe politique suisse cède trop facilement aux pressions étrangères, déplore notre invité. Une première capitulation a eu lieu le 13 mars 2009, lorsque la Suisse a déclaré qu'elle appliquerait l'échange de renseignements selon les standards OCDE et renégocierait les conventions de double-imposition avec ses partenaires. Ce qui signifie entre autres que pour les demandes venant de l'étranger, elle ne fait plus de différence entre la simple évasion fiscale (non déclaration au fisc) et la fraude fiscale (falsification de documents pour tromper le fisc). «C'est la fin du secret bancaire et de

la protection de la sphère privée», déplore M. Balmat.

Mais ce n'est pas fini. Un deuxième volet de l'offensive contre la place financière suisse et l'argent déposé par ses clients étrangers se prépare en coulisses. Elle vient du GAFI, le Groupe d'action financière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme basé à Paris qui propose des standards internationaux. Le GAFI qualifie désormais tout délit fiscal «d'acte préalable au blanchiment de capitaux». La Suisse doit donc implémenter cette nouvelle réalité dans sa législation et déterminer précisément ce qu'elle qualifie de délit fiscal. Inadmissible, dit M. Balmat, car le blanchiment d'argent présuppose une origine frauduleuse des fonds, ce qui n'est pas le cas du client qui n'aurait, par exemple, pas déclaré un héritage au fisc: «Il n'est pas acceptable que ce client soit accusé d'avoir commis potentiellement

le même crime qu'un trafiquant de drogue, qu'un trafiquant d'armes ou qu'un trafiquant d'être humains qui aurait recyclé le fruit de son activité criminelle dans le circuit économique. On dénature totalement l'esprit de la loi sur le blanchiment pour transformer les intermédiaires financiers en agents du fisc.»

De plus, un problème de légitimité démocratique se pose avec le GAFI. En effet, il est difficilement acceptable que des fonctionnaires fédéraux se rendent au siège du GAFI à Paris prendre leurs instructions pour ensuite ordonner au Parlement suisse ce qu'il doit faire, souligne M. Balmat qui résume: «Il ne faut pas être naïf. Ce qui se passe actuellement a pour unique but de permettre à des Etats surendettés, vivant depuis trop longtemps au-dessus de leurs moyens, de rapatrier des fonds. On en fait une question morale à des fins populistes. J'en veux pour preuve que les Etats-

Mes 500000 francs, où les placerez-vous?

Un client a 500'000 francs à placer, que propose ProTrading? «Nous faisons une étude des besoins actuels, proches et plus lointains. Faut-il envisager un prochain remplacement de la voiture? Le client est-il actif ou retraité, a-t-il des enfants, doit-il verser une pension? L'analyse de la situation du client va permettre de déterminer les risques: un trentenaire qui vend une start-up 10 millions peut prendre plus de risques qu'un retraité de 65 ans qui utilise son capital comme rente pour les années à venir.» Concrètement, où placera-t-on, sans risque, l'argent du retraité de 65 ans? «Uniquement dans des obligations, des emprunts obligataires de haute qualité, triple A suisses ou étrangers, en francs suisses, euros ou couronnes norvégiennes par exemple. Le risque n'est toutefois jamais de zéro, les gens qui détenaient des obligations

Swissair s'en souviennent.» Et si je veux une sécurité béton? «Vous ouvrez un compte à la Banque cantonale, qui bénéficie d'une garantie illimitée de l'Etat et vous y déposez votre pécule en étant sûr de bien dormir! Dans l'environnement de taux actuellement très bas, il faut être vigilant avec la qualité des obligations que vous achetez et avec les échéances que vous sélectionnez. En outre, les meilleures notations, par exemple les papiers de la Confédération ou d'autres débiteurs de première qualité, n'offrent aujourd'hui pratiquement pas de rendement, voire dans certains cas un rendement négatif.» Et tout simplement mettre l'argent dans un safe? «Vous payez la location du safe et retirez l'argent du circuit économique. Il n'y a pour moi aucun intérêt à le faire.»

Activité sous contrôle

Les gérants de fortune ont le statut d'intermédiaire financier non bancaire. La loi leur interdit de prendre en dépôt des fonds de clientèle: «Tous les fonds de nos clients sont déposés auprès d'une banque dépositaire, en leur nom», confirme M. Balmat. Une procuration permet au gérant de fortune d'intervenir sur le portefeuille du client, notamment d'acheter et de vendre des titres, voire d'effectuer des compensations internes sur les comptes d'une même banque. «Avec la procuration pour gérant tiers, il est exclu de faire des paiements à l'extérieur de la banque pour le client, de faire des virements bancaires ou de retirer de l'argent au guichet», explique l'associé de ProTrading, soulignant que l'étendue du pouvoir des gérants de fortune est limitée.



Pas des traders fous!

ProTrading, un nom qui laisse présager d'une forte activité boursière? «Franchement non. Nous ne sommes pas des traders fous, nous sommes très clairs avec cela. Lorsque nous plaçons du capital pour nos clients, nous le faisons dans une optique de moyen ou long terme», explique M. Balmat. Le nom a été trouvé en 2000, à l'époque de la bulle internet. «On parlait start-up, la petite consonnance anglo-saxonne dynamique en relation avec le trading était intéressante», précise-t-il. Si c'était à refaire, le nom ne serait plus le même: «Si je devais faire un pas en arrière, je ne l'appellerais pas ProTrading, mais par exemple Balmat, Collomb, Marchon & associés, une formule plus liée à nos personnes. Mais ça vous pouvez le faire quand vous avez grandi. Jeune entrepreneur, c'est plus difficile.»

Une gestion de fortune traditionnelle

ProTrading, l'entreprise fondée en 2000 par Christian Balmat et Pascal Collomb propose une gestion de fortune traditionnelle. «Nous plaçons le capital des gens qui viennent nous trouver sur les marchés financiers, selon une stratégie qui est définie avec eux en fonction du risque et de leurs objectifs financiers. En soi, on ne fait rien de révolutionnaire, on est assez conservateurs», dit M. Balmat. La quasi totalité des clients – 95 % – sont Fribourgeois. «C'est une clientèle locale qui gère le capital acquis par le travail, et qui connaît la valeur de l'argent. Ce sont par exemple des entrepreneurs. Des gens qui préfèrent sentir grands chez un petit plutôt que petits chez un grand, qui recherchent un vrai contact privilégié et qui, lorsqu'ils appellent, aiment retrouver toujours les mêmes personnes au bout du fil, au courant de leur situation et de leurs affaires. Aucun de nos clients n'a acquis son capital de manière insolite, par exemple en gagnant au loto.» Au début, ProTrading avait décidé de s'occuper des clients qui cherchaient à placer un montant minimal de 500'000 francs. «Ce n'est pas par élitisme, mais pour garantir une bonne diversification. D'autre part nous sommes une petite structure. Notre objectif n'est pas d'avoir des milliers de clients,

mais une cinquantaine avec une masse sous gestion d'environ 50 millions de francs.» Le métier de gérant de fortune indépendant est en train d'évoluer: «On ne peut plus se contenter de proposer uniquement le service de placement de capitaux sur le marché financier. Nous devons proposer des services qui ont trait à la fiscalité et, lorsque la question se pose, à la succession. Ces prestations de type «family office», par exemple pour la fiscalité d'un client qui aurait des biens à l'étranger, nous sommes en mesure de les offrir avec nos compétences internes ou en faisant appel à des prestataires spécialisés avec lesquels nous collaborons étroitement. Le gérant de fortune devient gérant de patrimoine, ce qui englobe également l'immobilier.» Dans cet esprit, ProTrading a accueilli début 2012 un troisième associé en tant que Family Officer, Alexandre Marchon, spécialisé dans la gestion patrimoniale familiale globale, y compris celle liée à l'immobilier. M. Marchon est issu d'une famille d'entrepreneurs bien connus à Fribourg, à la tête du groupe éponyme, importateur et distributeur d'articles non alimentaires d'usage courant dans les magasins de toute la Suisse. Christian Balmat siège dans les conseils d'administration des sociétés du groupe en sa compagnie.